

**CONTRAT  
DE VILLE**



**Pays  
de  
Grasse**  
communauté  
d'agglomération

**2015  
2020**

## **Le Contrat de Ville du Pays de Grasse 2015 – 2020**



crédit photo Thierry Froment

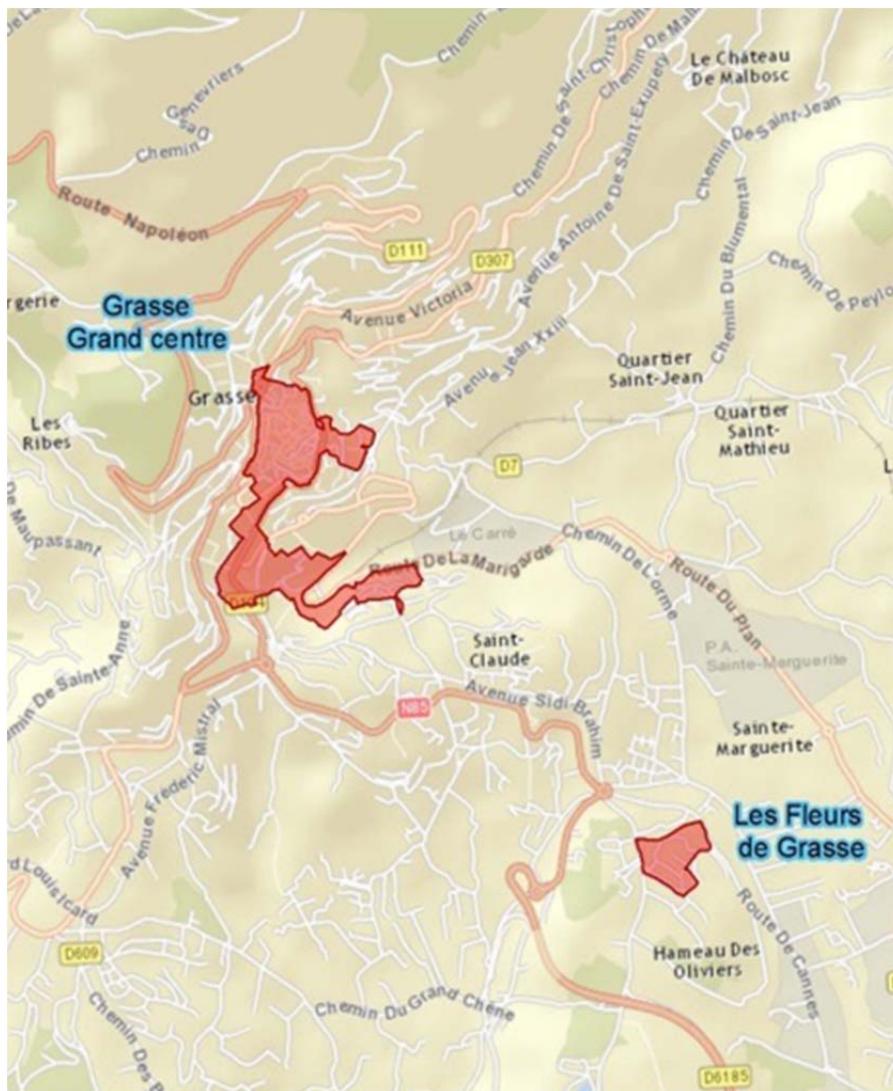
La politique de la ville vise à réduire les inégalités entre les territoires, à **revaloriser les quartiers les plus en difficulté** et à favoriser **l'égalité des chances entre tous les citoyens**.

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a refondé la Politique de la Ville et positionné la Communauté d'Agglomération comme pilote du nouveau Contrat de Ville.

La ville de Grasse possède une **topographie particulière**, organisée à partir du centre historique et de 10 hameaux dont le plus éloigné se situe à 7 km du centre-ville.

Grasse, ville centre, **héberge plus de 50% de la population du territoire** de la Communauté d'Agglomération et connaît une vitalité économique liée notamment à l'industrie de la parfumerie et des arômes mais on constate une paupérisation croissante du **centre historique** de la ville dont **plus de la moitié des ménages vit sous le seuil de pauvreté**.

Deux quartiers ont été classés comme prioritaires au regard de la Politique de la Ville : le Grand Centre et les Fleurs de Grasse. Le Grand Centre fait l'objet d'un Projet de Renouvellement Urbain en cours.



Le quartier dit du Grand Centre regroupe le **Centre historique** et le **quartier dit de la Gare** – quartier Saint-Claude.

**Le centre historique** s'étend sur 9,5 ha dont une grande partie se trouve en secteur sauvegardé et constitue le cœur de la ville, notamment de par ses équipements de proximité :

- groupes scolaires maternels et primaires et 2 collèges situés en première couronne
- Les services du centre communal d'action sociale qui jouent un rôle privilégié dans le suivi des populations du quartier
- Les grands équipements culturels (théâtre, médiathèque, cinéma, musées...)
- L'ensemble des services municipaux « centraux » constitue un élément de valorisation pour le quartier
- Un centre social situé en plein cœur du centre historique
- Des associations fortement impliquées sur la partie basse de la ville

L'objectif est de restructurer durablement l'organisation territoriale et la **diversité fonctionnelle** du quartier, de **rééquilibrer le tissu social** et d'**améliorer** significativement la **qualité du cadre de vie et des logements**.

**Le quartier de la gare** est contigu à celui du centre historique. Le quartier est délimité par la topographie du vallon enserrant la gare. Le quartier est un lieu de passage qui mène au centre-ville et n'est pas structuré autour d'équipements suffisamment diversifiés pour créer une réelle multifonctionnalité urbaine.

La topographie en vallon en fait un **espace replié sur lui-même**.

Il accueille quelques 750 logements collectifs privés mais dont certains s'apparentent à du locatif social. Des programmes de logements sociaux plus anciens (Les Capucins, le Saint-Claude) ont été réhabilités. Un ensemble plus récent (La Marigarde) mérite l'attention des bailleurs pour que les locataires se l'approprient davantage notamment au travers d'une **Gestion Urbaine de Proximité**.

Il faut souligner que ce quartier est situé entre des secteurs en forte mutation : centre-ville, Palais de justice et la ZAC « Roure ». Il est donc primordial de considérer ce périmètre dans le **fonctionnement urbain global**, en tenant compte des **évolutions en cours ou programmées**.

### **Les Fleurs de Grasse**

Le quartier des Fleurs de Grasse souffre d'un isolement physique et d'une mauvaise image conduisant les habitants de Grasse à l'éviter malgré une situation géographique enviable, à 2 pas de la pénétrante, près des commerces et des équipements.

### **Orientations stratégiques**

Le Contrat de Ville a pour ambition de devenir l'élément central du partenariat afin d'éviter la juxtaposition des dispositifs et tendre vers une plus grande cohérence dans la mise en œuvre des dispositifs et actions contractuelles en les liant en **priorité aux dispositifs de droit commun**.

L'objectif premier du Contrat de Ville est de **mobiliser les volontés d'agir ensemble** afin de prévenir les processus d'exclusion, de promouvoir les solidarités urbaines et permettre un **développement territorial équilibré et harmonieux**

### **3.1. Les orientations stratégiques territoriales**

#### **Le Grand Centre**

##### Centre historique

Poursuivre la réhabilitation du centre historique, restructurer le secteur de la Porte-Est pour rééquilibrer les fonctions urbaines sur l'ensemble du cœur de ville et lutter contre toutes formes d'incivilités.

##### **Les objectifs prioritaires :**

- Re-dynamiser le commerce de proximité à travers un plan de reconquête commerciale sur le secteur Est
- Intégrer l'Opération d'Intérêt Régional au projet stratégique du territoire
- Requalifier le bâti sur l'ensemble du centre historique, notamment l'habitat insalubre, pour stabiliser les familles et endiguer le processus de logement d'accueil transitoire des populations en grande précarité sur du logement social de fait.

##### Le quartier de la Gare

Se servir de la centralité du quartier autour de la gare pour améliorer son image et renforcer les liens avec le centre historique

##### **Objectif prioritaire**

##### **Améliorer la gestion urbaine de proximité sur le quartier de la Gare**

L'objectif de ce dispositif est d'améliorer la vie quotidienne des habitants par la mise en place de réunions de coordination mensuelles, animées par le Contrat de ville, le coordinateur GUP et l'Adjoint de quartier, en mettant l'accent sur l'entretien et la tranquillité publique afin d'identifier les différentes problématiques sur le périmètre concerné (Gare /St Claude) dans les domaines de la propreté, de la tranquillité publique ou de l'animation et mobiliser les différents partenaires afin de remédier à ces dysfonctionnements

---

#### **Les Fleurs de Grasse**

Restaurer l'identité positive de ce quartier, améliorer les équipements existants, l'environnement et la qualité de vie des habitants

## Objectifs prioritaires

- Un GLTD démarré en 2015, en soutien d'une volonté politique de réhabilitation de ce quartier,
- Un réaménagement de l'espace et la création d'une plate-forme de services publics pour permettre d'ouvrir le quartier à l'ensemble des habitants de la ville, et le développement d'activités par les opérateurs visant à favoriser le vivre-ensemble.

*« Les nouveaux Contrats de ville constituent un cadre unique reposant sur trois piliers : social, urbain et économique. Ils s'appuient sur un diagnostic local partagé sur la situation des quartiers prioritaires au sein de leur ville et de leur agglomération, permettant de définir les priorités locales qui structureront le futur contrat »*

*Extrait de la loi Lamy*



**Une politique et des orientations stratégiques**



## SOCLE : VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE

### Orientations stratégiques:

- Garantir les conditions nécessaires à la mobilisation citoyenne et favoriser la parole des habitants
- Faciliter l'accès aux droits pour tous en particulier des femmes et des filles, garantir au quotidien l'égalité républicaine
- Lutter contre le sectarisme et la radicalisation



## PILIER : COHESION SOCIALE

### Orientations stratégiques :

- Favoriser la mobilité, levier majeur pour une ouverture intellectuelle et physique, et une politique tarifaire inclusive
- Développer l'accès à la culture et aux loisirs pour l'ensemble de la famille
- Proposer une offre globale d'accès aux savoirs et décliner les savoirs en savoir-faire et savoir-être
- Développer et renforcer la politique d'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre de la prévention
- Lutter contre la délinquance et le sentiment d'insécurité
- Développer les pratiques et les activités favorables à la santé et au mieux-être\*
- Répondre aux besoins essentiels et personnalisés de santé\*
- Organiser le partenariat médical et social sur le territoire à travers la création d'une Plateforme de santé \*
- Orientation stratégique :
- Contribuer à un environnement favorable à la santé\*

## **PILIER : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

### **Orientations stratégiques :**

-Poursuivre la dynamique locale de requalification urbaine des 2 quartiers prioritaires afin d'améliorer leur image et accroître l'attractivité du centre ancien en créant un circuit dynamique

-Accroître l'appropriation de la stratégie de requalification de l'habitat par les habitants

### **Orientation stratégique :**

-Mener une politique globale de développement social urbain pour améliorer l'implication des habitants en s'inspirant du concept des cités intelligentes

### **Les principaux indicateurs :**

1 – Mise en place d'une maison des services publics au sein des Fleurs de Grasse

2 – Renforcer la présence des acteurs de l'emploi dans les QPV

3 – Création d'un Espace de Vie Sociale

5 – Création d'une conférence intercommunale du logement avant fin 2015

6 – Etablir une convention de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires

**7 – Requalifier l'entrée de ville en incluant l'îlot Saint-Michel en lien avec le Conseil Citoyen du centre**

**8 – Acquérir une maîtrise du foncier commercial à travers l'OIR**

9 – Ouverture d'une recyclerie au sein d'un QPV

10 – Elaborer une stratégie de communication fédératrice autour du centre-ville



## **PILIER : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

### **Orientations stratégiques :**

- Renforcer l'attractivité des territoires prioritaires et créer les conditions favorables au développement économique
- Dynamiser le commerce du centre-ville
- Favoriser le désir d'entreprendre sur les deux quartiers prioritaires
- Repérer et qualifier les publics des QPV dans chaque structure de l'emploi, de l'éducation et de la formation
- S'assurer de la mobilisation des outils de droit commun en faveur du public des QPV
- Contribuer à l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires